



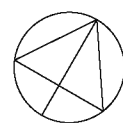
PLAN CANTONAL DE PROTECTION DES MARAIS,  
DES SITES MARECAGEUX ET DES ZONES ALLUVIALES  
D'IMPORTANCE NATIONALE (PAC MARAIS)

15.3

1828

Haut-marais n° 15.3 "Le Marais-Rouge"  
Bas-marais n° 1828 "Le Bied des Ponts-de-Martel"

Plan de détail, échelle 1/5'000



Communes : Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martels

Auteur du plan :  
Service de l'aménagement du territoire  
Neuchâtel, le .....

Plan adopté,  
Neuchâtel, le .....  
Le Conseiller d'Etat,  
chef du département de la gestion du territoire :  
.....

Mis à l'enquête publique  
du ..... au .....

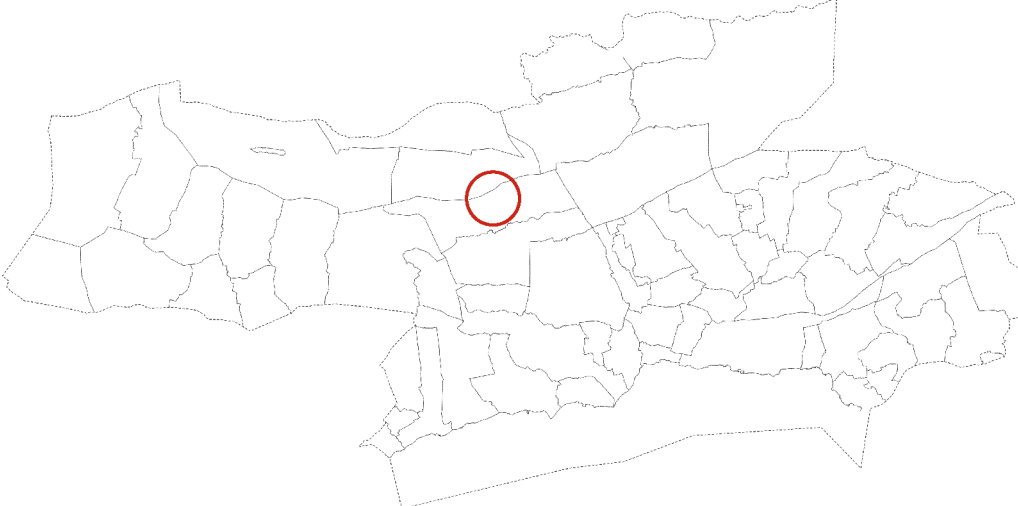
Sanctionné par le Conseil d'Etat,  
par arrêté de ce jour  
Neuchâtel, le .....  
.....  
Le(La) Président(e)                      Le Chancelier

LEGENDE

- Biotopes marécageux
- Périmètre des marais mis à l'enquête en mai 1995 au 1:5'000
  - Haut-marais
  - Bas-marais

- Zones-tampon
- Zone-tampon hydrique
  - Zone-tampon trophique et biologique
  - Zone-tampon hydrique, trophique et biologique

- Notations indicatives
- Limite cantonale
  - Limites communales
  - Parcelle agricole
  - Site marécageux
  - Terrain agricole inclus dans biotope marécageux



Plan établi sur la base de :  
Plan d'ensemble 1:5'000, Service des mensurations cadastrales, mises à jour 1981,1984  
Plan parcellaire 1:5'000, Service des mensurations cadastrales

